

Gestionnaire : Hugues CHARPENTIER  
Tél : Choisissez un élément.  
Courriel : dve-psud@rennesmetropole.fr

N° dossier : PA 35266 24 M0001  
Nom du demandeur : SA GROUPE LAUNAY  
Adresse des travaux : lieudit Cottereuil Et le Poncel  
Commune : SAINT ERBLON  
Nature des travaux : création d'un lotissement de 86 lots permettant la réalisation d'environ 181 logements et d'espaces publics dont 52 places de stationnement public.

## PRESCRIPTIONS DE LA VOIRIE

### Etat du domaine public

<input checked="" type="checkbox"/> Toutes modifications du domaine public est à la charge du pétitionnaire : ..... <input checked="" type="checkbox"/> Remise en état du domaine public à charge du pétitionnaire. <input checked="" type="checkbox"/> Matérialiser physiquement la limite du domaine public / privé (bordurettes, pavage, etc...) <input checked="" type="checkbox"/> Les eaux pluviales de ruissellement des propriétés riveraines ne devront en aucun cas s'écouler directement sur trottoir ou chaussée. <input type="checkbox"/> Prévoir gargouille / caniveau pavé jusqu'au fil d'eau du caniveau. <input type="checkbox"/> Réunion de chantier à prévoir avec le gestionnaire 1 mois avant le démarrage des travaux. <input type="checkbox"/> Un état des lieux devra être organisé au démarrage du chantier. <input type="checkbox"/> Le projet comporte des espaces communs qui n'ont pas vocation à être rétrocédés dans le domaine public. Toute demande de rétrocession devra impérativement être étudiée avant le démarrage des travaux et donner lieu, si elle est recevable, à la signature d'une convention avec les collectivités concernées.	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
---	---

### Entrées charretières

<input checked="" type="checkbox"/> Suppression des entrées charretières à charge du pétitionnaire. <input checked="" type="checkbox"/> Création/modification/entretien des entrées charretières à charge du pétitionnaire. <input type="checkbox"/> Gabarit de l'entrée charretière à revoir : ..... <input type="checkbox"/> Position de l'entrée charretière à revoir : ..... <input type="checkbox"/> Le portail sera positionné en retrait, à 5 ml de la rive de chaussée .	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
--	---

### Nivellement

<input checked="" type="checkbox"/> Le projet doit s'implanter aux niveaux existants, en limite du domaine public. <input type="checkbox"/> La pente en long en fond de trottoir et/ou accotement doit suivre la pente en long de la chaussée. <input type="checkbox"/> Entrée charretière : fil d'eau + .....cm vue de bordures + .....% pente en travers sur .....m + .....% pente en travers sur .....m. <input type="checkbox"/> Reste trottoir : fil d'eau + __cm vue de bordures + 2% pente en travers sur toute la largeur trottoir. <input type="checkbox"/> Nivellement à vérifier par le maître d'œuvre de la ZAC ou du lotissement.	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
--	---

### Saillies

<input checked="" type="checkbox"/> Aucune porte ouvrant vers l'extérieur ne doit faire saillie sur le domaine public sauf les locaux techniques dont la réglementation l'impose et dispose d'une procédure d'accès sécurisé (ex : transformateurs). <input type="checkbox"/> Saillies conformes au règlement de voirie : <input type="checkbox"/> faire demande PC10 <input type="checkbox"/> PC10 déjà délivrée <input type="checkbox"/> Saillies NON conformes au règlement de voirie : ..... <input type="checkbox"/> Ouvrages privés sur domaine public interdit : .....	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
--	---

## AVIS DE LA VOIRIE

Avis favorable     Avis défavorable     Le projet n'est pas desservi par une voirie métropolitaine

Date : 17/09/2024

Nom Prénom : Hugues CHARPENTIER

Signature :   
David Jugan

Gestionnaire : Hugues CHARPENTIER

Tél : Choisissez un élément.

Courriel : dve-psud@rennesmetropole.fr

**AVIS DE LA DIRECTION DE LA VOIRIE SUR  
DEMANDE**
**D'AUTORISATION D'URBANISME**

N° dossier : **PA 35266 24 M0001**

Nom du demandeur : **SA GROUPE LAUNAY**

Adresse des travaux : **lieudit Cottereuil Et le Poncel**

Commune : **SAINT ERBLON**

Nature des travaux : **création d'un lotissement de 86 lots permettant la réalisation d'environ 181 logements et d'espaces publics dont 52 places de stationnement public.**

**FICHE DE LIAISON & D'INSTRUCTION DV**
**Le terrain**
**Situation juridique du terrain**

- Projet situé dans un lotissement en vigueur  
 Projet situé dans une ZAC non clôturée  
 Projet situé hors ZAC /hors lotissement.  
 Ne sais pas

**Domanialité de la voie d'accès au projet**

- Voie privée  
 Voie privée communale  
 Voie métropolitaine  
 voie privée dont la rétrocession est envisagée par l'aménageur  
Aménageur :

**Destination des espaces communs**

- Pas d'espaces communs  
 Les espaces communs resteront propriété du demandeur  
 La propriété, la gestion et l'entretien des espaces communs seront transférés. Le dossier contient :
  - Plan de division
  - Engagement à constituer une ASL
  - Convention de rétrocession

**Observations :**
**Avis DV Plateforme**

- Avis Défavorable       Avis Favorable       Le projet n'est pas desservi par une voirie métropolitaine

**Avis des services hors délai réglementaire**

À consulter	visa du service	Observations
<input checked="" type="checkbox"/> DV EP/SL	<input type="checkbox"/> DV EP/SL	
<input checked="" type="checkbox"/> DV PAT	<input type="checkbox"/> DV PAT	

**Fin de vie du dossier papier**

- À retourner à la Plateforme après instruction** (suivi des travaux)  
 **À retourner à DV PAT après achèvement travaux** (mises à jour BD voiries & suivi rétrocessions)

<b>Commune</b>	SAINTE ERBLON	<b>n° ADS</b>	PA03526624M0001	<b>n° Parcelle</b>	000 ZP 0022 000 ZP 0023 000 ZP 0806 000 ZP 1060
<b>Adresse</b>	lieudit Cottereuil Et le Ponceil			<b>Dossier suivi par</b>	D CHERAMY
<b>Type de projet</b>					
<input type="checkbox"/> Habitation Immeubles <input type="checkbox"/> Logements <input type="checkbox"/> ERP <input type="checkbox"/> Parc Stationnement <input type="checkbox"/> Exploitation Agricole <input type="checkbox"/> Risque Industriel <input checked="" type="checkbox"/> Lotissement <input type="checkbox"/> Bureaux					

**Détermination du risque (Surface, Isolement, hauteur dernier plancher)**

Habitation	Immeuble 3 <sup>ème</sup> B / Bureaux	ERP	Expl. agricole	Batiment industriel
<input type="checkbox"/> Risque Courant Faible	<input type="checkbox"/> ZAC	<input type="checkbox"/> Risque Courant	<input type="checkbox"/> Non Classée ICPE	<input type="checkbox"/> Non Classée ICPE
<input checked="" type="checkbox"/> Risque Courant Ordinaire	<input type="checkbox"/> Hauteur > 18m	<input type="checkbox"/> Risque Particulier	<input type="checkbox"/> Classée ICPE - PC 25	<input type="checkbox"/> Classée ICPE
<input type="checkbox"/> Risque Courant Important	<input type="checkbox"/> Acces voie échelle	Effectif <input type="checkbox"/> < 20p		
	<input type="checkbox"/> Colonne Sèche	<input checked="" type="checkbox"/> > 20p		

<b>Besoin en Eau</b>	<b>Distance / Risques</b>
<input type="checkbox"/> 30m3/h ou 60m3	<input type="checkbox"/> 60m
<input checked="" type="checkbox"/> 60m3/h ou 120m3	<input type="checkbox"/> 100 m
<input type="checkbox"/> Autre :	<input checked="" type="checkbox"/> 200 m
	<input type="checkbox"/> 400 m

Catégorie : ..... Isolement : .....

**Surfaces de référence**

<input type="checkbox"/> < 300m2	<input type="checkbox"/> < 1000 m2	<input type="checkbox"/> < 2000 m2
<input type="checkbox"/> < 500 m2	<input type="checkbox"/> < 1500 m2	<input type="checkbox"/> > 2000 m2

Plus grande surface non recoupée :

**DECI Existante**

Oui     Non

n° du PEI : ..... Distance / Risque : .....

Simultanéité :  Oui     Non

n° du PEI 1 : ..... n° du PEI 2 : ..... n° du PEI 3 : .....

**DECI à Créer**

PI     BI     Réserve Privée     Réserve Publique     Autre

Plan joint :  Oui     Non

**AVIS CEBR**

Favorable     Attente Commission de Sécurité     Favorable avec prescription

Défavorable     Instruction IPCE Préfecture     Favorable avec Réserves

**Commentaires :**

Le Projet cité en objet recueille un avis favorable de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR), après instruction du volet Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), L'aménageur devra produire un Schéma de Secours Incendie permettant de s'assurer que chaque entrée des futures habitations se trouvent à moins de 200m d'un poteau Incendie. L'aménageur devra officialiser ses aménagements par l'envoi au service DECI de la CEBR des procès-verbaux de réception des éléments de DECI.



**VOS REF** KNO-J6Z-7VK

MAIRIE SAINT-ERBLON  
1 PLACE DES DROITS DE L'HOMME  
35230 SAINT-ERBLON

**NOS REF** LEI-ENV-CM-NTS-BRE-VT-24-00305

**INTER-LOCUTEUR** VALERIE TANGUY

**TÉLÉPHONE** 02 98 66 60 91

**E-MAIL** rte-bzh-environnement@rte-france.com

**OBJET** Avis RTE sur le Permis d'Aménager N° 03526624M0001

Quimper, le 5 août 2024

Madame, Monsieur,

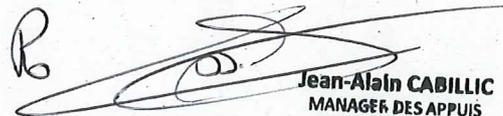
Vous nous avez transmis pour avis le dossier cité en objet concernant un Permis d'Aménager situé sur la commune de SAINT-ERBLON, parcelles ZP 1060, 22, 23 et 806p.

Nous vous informons qu'aucune ligne, aérienne ou souterraine, appartenant au réseau public de transport d'énergie électrique (ouvrage de tension supérieure à 50 000 Volts) ne se trouve à proximité immédiate de votre projet.

Nous vous précisons toutefois que cette réponse vaut uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 000 Volts), et qu'il peut exister, sur le terrain d'assiette du projet, des ouvrages de distribution d'énergie électrique ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants (ENEDIS, régies, GRDF, etc.). Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Restant à votre entière disposition pour toutes précisions que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Le Directeur du GMR BRETAGNE**

  
**Jean-Alain CABILLIC**  
MANAGER DES APPUIS  
RTE - GMR BRETAGNE

PJ : un extrait SIG

**CENTRE MAINTENANCE NANTES**  
Groupe Maintenance Réseaux Bretagne  
ZA de Kérourvois Sud – Ergué Gabéric  
CS 15032 -29556 QUIMPER Cédex 9  
TEL : 02.98.66.60.00 - FAX : 02.98.66.60.09

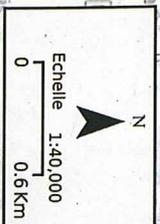
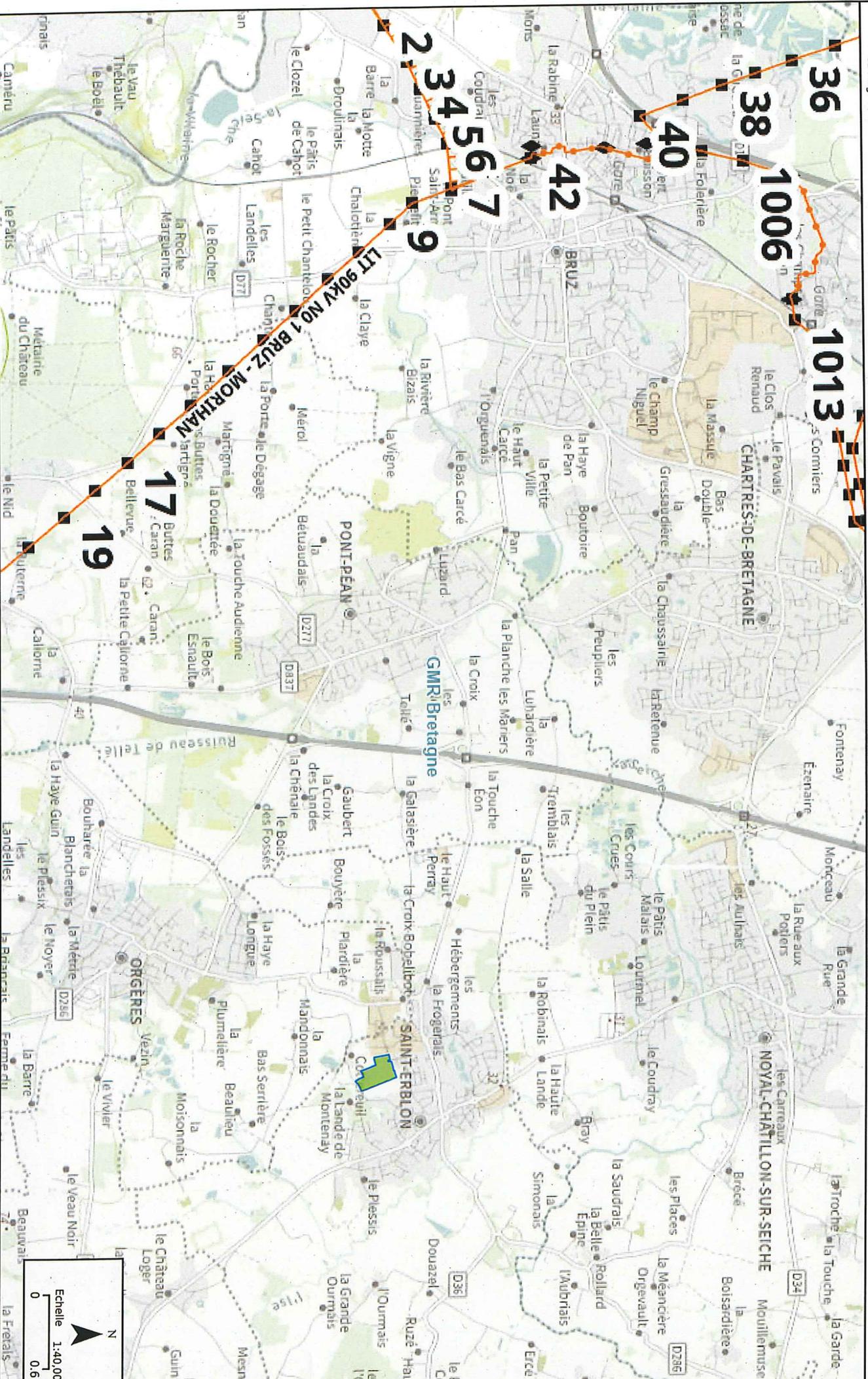
RTE Réseau de transport d'électricité  
société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 2 132 285 690 euros  
R.C.S.Nanterre 444 619 258



www.rte-france.com

**Légende des ouvrages électriques**

- |    |       |       |       |      |      |       |     |
|----|-------|-------|-------|------|------|-------|-----|
| CC | 300kV | 225kV | 150kV | 90kV | 63kV | <63kV | TRM |
|----|-------|-------|-------|------|------|-------|-----|
- Site existant :
    - Poste électrique
    - Piquage
    - Poste hors ligne
    - Autre fonction
    - Poste électrique dédié
  - Site dédié :
    - Poste électrique
    - Poste dédié
  - Le code couleur indique la tension nominale d'exploitation de l'ouvrage.



ADS	Type	Numéro	date
	PA	24M0001	25/07/24

Commune	SAINT-ERBLON
---------	--------------

Réception Collectivité	Date	Reçu par
	02/08/2024	AVIS'AU
Dossier suivi		CELINE LE PANT
Adresse	lieudit Cottereuil Et le Poncel	

**Type de projet**

création d'un lotissement de 86 lots

**AVIS FAVORABLE avec prescriptions ci-après à retranscrire dans l'Arrêté**

**Extension ou renforcement du réseau d'eau potable pour la desserte du projet**

sans objet

**Viabilisation de l'opération**

Une convention technique devra être signée entre l'Aménageur et la CEBR. Une modélisation du réseau devra être demandée à l'exploitant la SPL Eau du bassin rennais. Maillage du réseau AEP à effectuer par l'Aménageur entre le réseau Ø 160 rue Simone Morand et le réseau Ø 140 au Poncel- Raccordements sur devis de l'exploitant.

Devenir de la voirie et des biens communs	Raccordement au réseau public	Réseaux internes (canalisations principales)	Réalisation des branchements et pose des compteurs	Etape Administrative avec le Délégué	Etape administrative avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais	Constitution d'une association syndicat libre
<b>Demande de rétrocession immédiate à la collectivité</b>	Raccordement réalisé par le Délégué à la charge de l'aménageur	Canalisation principale réalisée par l'aménageur avec respect des prescriptions techniques de la Collectivité.	Réalisation des branchements et des regards de comptage par l'aménageur avec respect du Règlement de Service. Les compteurs sont posés par le Délégué.	Devis de raccordements Abonnements compteurs de lots	<b>Signature d'une convention technique</b>	Non-nécessaire

**Travaux de branchements**

Je vous précise que, conformément aux dispositions du contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable, les travaux de branchements sur le réseau d'eau potable existant sont à la charge du demandeur, et doivent être réalisés par le Délégué du service public de l'eau ainsi que le raccordement sur conduite existante.

Délégué du service public de l'eau potable:

SPL - EBR

**Emplacement des compteurs abonnés**

Chaque compteur sera posé, de préférence, à l'intérieur d'une borne aérienne positionnée sur chaque lot.

Sur dérogation de la Collectivité ou en fonction de son diamètre, le compteur pourra être posé dans un citerneau d'eau potable (regard enterré) positionné en limite du domaine public et de la propriété privée à 1 mètre maximum dans la propriété privée.

**Les compteurs devront rester facilement accessibles à l'exploitant pour les relevés et les interventions.**

Ci-joint un extrait de plan du réseau d'eau potable pour le secteur concerné par le projet.

